



FICHE BILAN D'ACTION DANS LE CADRE D'UN SUBVENTIONNEMENT ÉVÉNEMENTIEL

Conformément à l'Article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, *"Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu dans l'année en cours, une ou plusieurs subventions, sont tenus de fournir tous documents faisant connaître les résultats de leur activité ».*

Le bilan d'un événement permet de vérifier que les fonds publics ont été utilisés de manière appropriée, en respectant les règles définies dans le règlement général d'attribution des subventions de la CC Sundgau.

La fiche bilan doit être renvoyée par mail à : association@cc-sundgau.fr dans un délai de 2 mois suivant la fin de l'événement.

Cette fiche bilan doit être accompagnée :

- ☐ **de tout document de communication** faisant figurer le logo de la CCS ou mentionnant le partenariat (Affiches, Photos, Article Presse...) conformément à l'article 11 du règlement d'attribution de la CCS.
- ☐ **du bilan moral et financier** dès leur certification.

1/ INFORMATIONS GÉNÉRALES

NOM DE L'ASSOCIATION :

NOM DU RESPONSABLE LÉGAL :

NOM DE LA PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER :

TÉLÉPHONE :

E-MAIL :

INTITULÉ DE L'ACTION SUBVENTIONNÉE :

DATE(S) ET LIEU(X) DE RÉALISATION DE L'ACTION :

2/ BILAN QUALITATIF DE L'ACTION RÉALISÉE

1- Nombre approximatif de personnes présentes, réparties par type de public :

	Nombre
Tout public	
Enfants (3-12 ans)	
Jeunes (13-20 ans)	
Adultes	
Séniors	
TOTAL	

2- Quels sont les partenaires avec qui vous avez collaboré pour cet événement ?
(Associations locales, établissements publics ou privés...)

3- Quel a été l'impact de l'action sur le périmètre de la CC Sundgau ?

4- Quels étaient vos objectifs ? Ont-ils été atteints ?

5- Envisagez-vous de pérenniser votre action ? Comment ?

3/ BILAN FINANCIER DE L'ACTION RÉALISÉE

		PRÉVISIONNEL	RÉALISÉ
RECETTES	Subventions publiques		
	Subventions privées / dons		
	Ventes et prestations		
	Autres recettes		
	TOTAL RECETTES		
DÉPENSES	Achats - Matériel et fournitures		
	Prestations - intervenants		
	Fonctionnement (Assurance, location...)		
	Communication / impressions		
	Autres frais		
	TOTAL DÉPENSES		
SOLDE (Recettes - Dépenses)			
Valorisation du bénévolat ⁽¹⁾ <i>Contribution des bénévoles en équivalent monétaire =</i> <i>Heures x 12,02 € (Taux horaire brut 2026)</i>			

Commentaires éventuels sur les écarts entre le prévisionnel et le réalisé :

Avantages en nature

1/ Mise à disposition, prêt de matériel (Locaux, véhicules, matériel, équipement...) :

2/ Dons reçus en nature (Produits, services, matériel, équipement...) :

⁽¹⁾ Information facultative permettant de valoriser l'investissement bénévole mobilisé pour l'organisation de l'événement. La valorisation est calculée en multipliant le nombre d'heures bénévoles par un taux horaire de référence librement choisi par l'association (à titre indicatif, le SMIC horaire brut 2026 est de 12,02 €)